

POLITIQUE

Protection des lanceurs d'alerte

Adoptée par le Conseil d'administration de l'Alliance pour les droits des femmes mauritaniennes (ADFM)

Dernière mise à jour : Décembre 2023



PRÉAMBULE

L'Alliance pour les droits des femmes mauritaniennes (ADFM) reconnaît l'importance cruciale des lanceurs d'alerte dans la promotion de la transparence, de la responsabilité et de la justice sociale. Cette politique vise à établir des procédures formelles visant à protéger les lanceurs d'alerte au sein de l'association, assurant ainsi un environnement sûr pour la divulgation d'informations sensibles liées à la protection des droits des filles et des femmes en Mauritanie.

Définition du lanceur d'alerte

Un lanceur d'alerte est une personne, membre ou non-membre de l'association, qui signale de bonne foi des préoccupations légitimes concernant des activités répréhensibles, des violations de droits ou des comportements contraires à l'éthique au sein de l'Alliance pour les droits des femmes mauritaniennes.

Protection des lanceurs d'alerte

1. Confidentialité

Toutes les informations divulguées par un lanceur d'alerte seront traitées de manière confidentielle. L'identité du lanceur d'alerte sera protégée dans la mesure permise par la loi.

Pour garantir une transparence totale et encourager une dénonciation efficace, un canal de signalement confidentiel a été mis en place. Ce canal offre aux membres et non-membres de l'ADFM un moyen anonyme et sécurisé de signaler toute préoccupation légitime concernant des activités répréhensibles, des violations de droits ou des comportements contraires à l'éthique au sein de l'Alliance pour les droits des femmes mauritaniennes.

2. Non-représailles

Aucune forme de représailles ne sera tolérée à l'encontre du lanceur d'alerte. Les membres de l'association, y compris les responsables, s'engagent à ne pas prendre de mesures punitives ou discriminatoires à l'égard du lanceur d'alerte.

3. Procédure de signalement

Un mécanisme formel de signalement sera établi, permettant aux lanceurs d'alerte de soumettre leurs préoccupations de manière sécurisée, que ce soit de manière anonyme ou non.

Ce canal de signalement est accessible de manière facile et discrète, permettant aux membres de documenter de manière détaillée leurs préoccupations sans révéler leur identité. Les informations recueillies par ce biais sont traitées de manière confidentielle par Ariane Gyenizse, une consultante externe qui soutient l'ADFM dans la mise en place de politiques gouvernances exemplaires.

Personne-ressource : Ariane Gyenizse

Soumission d'une plainte par courriel : ariane.gyenizse@gmail.com

L'ADFM s'engage à instaurer d'ici février 2024 un formulaire en ligne dédié à signaler toute préoccupation légitime concernant des activités répréhensibles, des violations de droits ou des comportements contraires à l'éthique au sein de l'Alliance pour les droits des femmes mauritaniennes. La gestion de ce formulaire sera confiée à Ariane Gyenizse.

4. Examen et action

Un comité indépendant sera désigné pour examiner les alertes reçues. Ce comité sera chargé d'évaluer la crédibilité des allégations et de recommander des mesures correctives appropriées.

L'ADFM est déterminée à assurer une évaluation transparente et équitable de tous les signalements reçus. Pour garantir cette impartialité, l'association s'engage à mobiliser des ressources externes compétentes pour mener l'évaluation des allégations de manière indépendante. Cette démarche vise à renforcer la crédibilité du processus d'examen en assurant une perspective objective et en mettant en œuvre les meilleures pratiques en matière de gouvernance. L'utilisation de ressources externes démontre l'engagement de l'ADFM envers la transparence et l'intégrité dans toutes ses activités, renforçant ainsi la confiance de ses membres et partenaires.

5. Formation et sensibilisation

Les membres de l'association seront sensibilisés à l'importance des lanceurs d'alerte, et des formations régulières seront dispensées pour garantir la compréhension et l'adhésion à cette politique.

6. Communication et transparente

La direction de l'association s'engage à informer les lanceurs d'alerte du suivi de leurs signalements dans la mesure du possible, tout en garantissant la confidentialité appropriée.

Dispositions légales

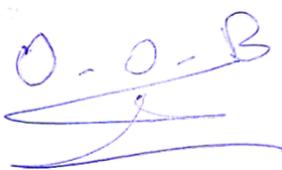
Cette politique sera conforme à toutes les lois et réglementations en vigueur en Mauritanie concernant la protection des lanceurs d'alerte.

Revue et mise à jour

Cette politique sera régulièrement révisée, au minimum une fois par an, pour assurer l'engagement de l'Alliance pour les droits des femmes mauritaniennes (ADFM) envers la transparence, la responsabilité et la protection des droits des lanceurs d'alerte qui contribuent à la mission essentielle de l'association.

Adhésion et signatures

En signant cette politique de **Protection des lanceurs d'alerte**, nous affirmons notre engagement à favoriser un environnement propice à la divulgation d'informations sensibles tout en préservant l'identité des lanceurs d'alerte.



Oumou Oumar Bâ
Directrice Générale

Fait à Nouakchott, le 2023-12-17



Haby Mamadou Dia
Présidente du Conseil d'administration

Fait à Nouakchott, le 2023-12-17